

Département de Charente-Maritime
MAIRIE DE LOIX – 17111 ILE DE RE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2018

Membre en exercice : 14
Membre présents : 13
Votant : 14
Date de la convocation : 12 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt mars, à dix-neuf heure trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de LOIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET, Maire.

Étaient présents : Lionel QUILLET, Frédéric GUERLAIN, Fabrice PROVENDIER, Patrick BOUSSATON, André ROULLET, Francis VION, Patrice ROILLAND, Benoît BONNET, Carole BONNET, Erick MARTINEAU, Alain BOURDIE.

Absents- excusés : Julie LIPINSKI (pouvoir à Michel HERAUDEAU).

Secrétaire de séance : Michèle ROILLAND

La séance est ouverte. Le compte rendu de la séance du 6 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

Préalablement à l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaitait faire part au Conseil municipal de la lettre de démission de Monsieur Guy COCHIN. Guy et son épouse s'installent dans le sud de la France pour être au plus proche de leur famille. L'éloignement ne lui permettant plus d'assurer ses fonctions de Conseiller municipal, Guy a préféré, avec l'honnêteté qu'on lui connaît, démissionner. L'ensemble du Conseil lui souhaite, ainsi qu'à son épouse, une bonne installation dans l'attente de se revoir bientôt.

Monsieur le Maire ajoute que le nombre de membres en exercice, à compter du 17 février 2018 est désormais de 14.

L'ordre du tableau est le suivant :

Fonction	Qualité	NOM PRÉNOM
Maire	Monsieur	QUILLET LIONEL
Premier adjoint	Monsieur	GUERLAIN FREDERIC
Deuxième adjoint	Monsieur	PROVENDIER FABRICE
Troisième Adjoint	Monsieur	BOUSSATON PATRICK
Quatrième Adjoint	Monsieur	ROULLET ANDRE
Conseiller Municipal	Monsieur	VION FRANCIS
Conseiller Municipal	Monsieur	ROILLAND PATRICE
Conseillère Municipale	Madame	ROILLAND MICHELE

Conseillère Municipale	Madame	BONNET CAROLE
Conseiller Municipal	Monsieur	BONNET BENOIT
Conseiller Municipal	Monsieur	MARTINEAU ERICK
Conseiller Municipal	Monsieur	HERAUDEAU MICHEL
Conseiller Municipal	Monsieur	BOURDIE ALAIN
Conseillère Municipale	Madame	LIPINSKI JULIE

Monsieur le Maire explique que l'ordre du jour prévoyait une reprise anticipée du résultat 2017, préalablement au vote du Compte administratif. Or, la trésorerie de Saint Martin a transmis les comptes de gestion jeudi 15 mars, soit après envoi des convocations à la présente séance. De ce fait, il n'est plus possible de reprendre le résultat par anticipation, le compte administratif et le compte de gestion devant être votés. L'ordre du jour se trouve ainsi modifié. Cependant, les membres du Conseil municipal ont été prévenus dès jeudi de cette modification et les documents préparatoires ont été transmis.

1. Délibération N°006/18

Personnel

Ouverture

- *d'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe*
- *d'un poste d'Adjoint d'animation territorial principal de 1^{ère} classe*

Mise à jour du tableau des effectifs

Vu la délibération n°002-18 du 6 février 2018 portant dernière modification du tableau des effectifs,

Considérant les besoins des services,

Monsieur le Maire explique que lors de sa réunion 26 février 2018, la Commission Administrative Paritaire qui siège auprès du Centre Départemental de Gestion a émis un avis favorable à divers avancements de grades.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal de **transformer** les postes suivants avec effet au 1^{er} septembre 2018, les crédits budgétaires étant suffisants :

Poste d'origine	Poste d'avancement
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Actualise : à compter du 1^{er} septembre 2018, le tableau des effectifs comme suit et dit que les crédits budgétaires nécessaires sont prévus.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
GRADE	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
<i>Filière administrative</i>		
<i>Cadre A</i>		
Directeur général des services de 2000 à 10 000 habitants	1	1
Attaché	0	0
<i>Cadre C</i>		
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe - <i>Accueil, état civil, cimetière, élections, population</i>	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe - <i>Accueil- Urbanisme</i>	1	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe - <i>Polyvalent – secrétariat</i>	0	0
<i>Filière technique</i>		
<i>Cadre C</i>		
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe - <i>Agent en charge des espaces naturels</i>	1	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe - <i>Agent d'entretien polyvalent - suivi des plannings et des achats ; mécanicien</i>	3 0	3 0
- <i>agents d'entretien polyvalents : voirie et bâtiments communaux ; espaces verts</i>	2	2
- <i>maçon</i>	1	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe - <i>ménage ; entretien des bâtiments ; cantine</i>	3 1	3 1
- <i>propreté des rues</i>	1	1
- <i>agents d'entretien polyvalents : voirie et bâtiments communaux ; espaces verts</i>	1	1
<i>Filière animation</i>		
<i>Cadre C</i>		
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe - <i>Ecole et services périscolaires</i>	1	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe - <i>Ecole et services périscolaires</i>	1	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe - <i>Ecole et services périscolaires</i>	0	0
<i>Filière sécurité</i>		
<i>Cadre C</i>		
Brigadier chef principal	0	0
Gardien-brigadier	1	1
<i>Sans filière</i>		
<i>Cadre C</i>		
Agent de surveillance de la voie publique	1	1
TOTAL	14	14

2. Délibération N°007/18

Personnel

Ouverture d'un poste d'agent d'entretien saisonnier à temps complet

Considérant la saison touristique et le programme des festivités pour 2018, Monsieur le Maire propose de renforcer les services techniques et d'ouvrir un poste d'agent d'entretien saisonnier

notamment pour gérer les espaces verts, à temps complet (base 35h/35h) du 26 mars au 30 septembre 2018. La rémunération serait basée sur l'indice brut 297.

Adopté à l'unanimité.

3-Délibération N°008/18

Personnel

Ouverture d'un poste d'animateur à temps non complet (52h /mois)

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du départ au 1^{er} mai de Yannick et Babeth Pompele. En effet, ils ont souhaité regagner le Lot et Garonne dont ils sont originaires et se rapprocher de leur famille. Monsieur le Maire et le Conseil municipal regrettent ce départ car il s'agissait de personnes sérieuses et dévouées à leur travail. Babeth à l'école a beaucoup donné et apporté aux enfants ; Yannick a toujours répondu présent de jour comme de nuit. C'est également Yannick qui a fabriqué tous nos décors de Noël.

Aussi, afin de faire face aux besoins du Centre de loisirs et de la garderie périscolaire, Monsieur le Maire propose l'ouverture d'un poste temporaire d'animateur à temps non complet soit 52h par mois du 14 mai au 6 juillet 2018 et du 3 septembre au 23 décembre 2018. La rémunération serait basée sur l'indice brut 297.

Adopté à l'unanimité.

4- Délibération N°009/18

Ecole

Avenant relatif à la convention pour le regroupement Pédagogique Intercommunal Loix/Ars en Ré

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°051-09 du 29 juin 2009, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de partenariat définissant les modalités financières inhérentes au regroupement pédagogique entre la commune de Loix et la commune d'Ars en Ré.

Il explique que depuis l'année scolaire 2009-2010, la collaboration entre les deux écoles et les deux communes fonctionne parfaitement.

La convention initiale prévoyait une durée de 3 ans. Pour la bonne forme du dossier, et en accord avec la Mairie d'Ars en Ré, il propose de supprimer par avenant cette référence à la durée de la convention, étant précisé que les deux communes peuvent toujours la dénoncer ou la modifier par avenant.

Adopté à l'unanimité.

5- DELIBERATION N°010/18

Associations

Participations 2018

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subvention formulées par les associations. Il rappelle leur rôle fondamental quant aux liens sociaux, au dynamisme et à l'animation du village.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré, compte tenu de l'intérêt local pour l'animation et la cohésion sociale du village et du bon fonctionnement des associations **décide à l'unanimité** l'attribution d'une participation pour 2018 suivante :

- Amicale des anciens combattants de Loix..... 1 000 €
- Association culturelle de la bibliothèque de Loix..... 2 000 €
- Amicale des sapeurs-pompiers 700 €

6- Délibérations N°011, 15, 19, 23/18

Budget principal et budgets annexes Comptes administratifs 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution des budgets pour l'exercice 2017 :

Pour cet exercice, le compte administratif (budget principal et budgets annexes) atteint un volume global de 2 207 977.62 € en dépenses et 2 578 481.29 en recettes, soit un résultat consolidé excédentaire de 370 503.57 €

	dépenses	recettes	Résultat
Budget principal	2 065 359.07	2 412 960.02	+ 347 600.95
Budget annexe Ecotaxe	66 005.17	80 741.02	+ 14 735.85
Budget annexe Zone de mouillages	58 273.40	60 780.85	+2 507.45
Budget annexe Zone salicole	18 339.98	23 999.40	+ 5 659.42
TOTAL	2 207 977.62	2 578 481.29	+ 370 503.67

Les taux des impôts communaux n'ont pas été augmentés en 2017.

I – Le budget principal :

a/ La réalité du budget :

Les **recettes réelles** s'élèvent à :

- En fonctionnement	1 606 167.37
- En investissement	661 106.06
Total	2 267 273.43

Les **dépenses réelles** s'élèvent à :

- En fonctionnement	964 778.17
- En investissement	519 513.08
Total	1 484 291.25

b/ L'équilibre budgétaire :

Le budget dans sa totalité tient compte des opérations réelles comme ci-dessus, mais également des opérations d'ordre comme les amortissements ou encore la reprise et l'affectation du résultat.

Le total budgétaire peut se calculer ainsi :

En recettes :

- Recettes réelles	2 267 273.43
- Opérations patrimoniales	875.80
- Amortissements	37 880.50
- Report du résultat 2016	106 930.29
Total	2 412 960.02

En dépenses :

- Dépenses réelles	1 484 291.25
- Opérations patrimoniales	875.80
- Amortissements	37 880.50
- Report du résultat 2016	542 311.52
Total	2 065 359.07

Soit un résultat excédentaire de 347 600.95 €

Résultat (présentation par sections)

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes de l'exercice	1 637 367.82	668 661.91	2 306 029.73
Dépenses de l'exercice	971 458.22	551 589.33	1 523 047.55
Excédent / déficit 2017	665 909.60	117 072.58	782 982.18
<i>Report du Résultat 2016</i>	106 930.29	- 542 311.52	
Résultat cumulé 2017	772 839.89	- 425 238.94	347 600.95

FONCTIONNEMENT

NT

DEPENSES

Charges courantes ; dépenses de personnel ; action sociale Chapitres 011/012/65/67	872 450.69
Frais financiers et intérêts de la dette Chapitre 66	67 867.48
Fond de péréquation (014)	24 460.00
Total :	964 778.17
Dotations aux amortissements Chapitre 042	6 680.05
Total :	6 680.05
Total dép	971 458.22

RECETTES

Fiscalité, taxe et dotations Chapitres 73 et 74	1 120 854.70
Produits des services, du domaine ; produits de gestion courante Chapitre 013 /70/75/77,	485 312.67
Total :	1 606 167.37
Amortissement des subventions Chapitre 042	31 200.45
Report du résultat 2016 Chapitre 002	106 930.29
Total :	138 130.74
Total rect	1 744 298.11

INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement (chapitres 20,21 et 23)	228 329.33
Annuité de la dette en capital Remboursement de caution Chapitre 16	291 183.75
Total :	519 513.08
Amortissement des subventions Chapitre 040	20 651.44
Travaux en régie	10 549.01
Opérations patrimoniales Chapitre 041	875.80
Report du résultat 2016 Chapitre 001	542 311.52
Total :	574 387.77
Total dép	1 093 900.85
Total budget	2 065 359.07

Taxe d'aménagement et FCTVA ; caution logement Chapitres 10 et 161	118 794.54
Affectation du résultat (cpt 1068) réalisation de l'autofinancement des dépenses d'investissement)	542 311.52
Total :	661 106.06
Dotations aux amortissements Chapitre 28	6 680.05
Opérations patrimoniales Chapitre 041 (13 et 16)	875.80
Total :	7 555.85
Total rect	668 661.91
Total	2 412 960.02

1- Recettes de fonctionnement :

Pour le budget principal, les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 744 298.11€ dont 1 606 167.37€ de recettes réelles.

Chapitre	Libellé	Budget 2015	Budget 2016	Budget 2017
013	Atténuation de charges	14 911.77	14 832.41	15 588.54
70	Produits des services, domaine	287 478.18	313 578.92	313 172.63
73	Impôts et taxes	840 986.66	832 239.19	966 884.78
Dont	Fiscalité directe	596 946.00	609 864.00	623 890.00
Dont	Droits de mutation	137 979.25	146 736.19	261 457.53
74	Dotations, subventions et participations	194 608.08	166 310.27	153 969.92
Dont	DGF	135 594.00	105 865.00	85 176.00
75	Produits de gestion courante	162 972.61	170 740.96	156 489.58
76	Produits financiers	0.60	20.51	16.92
77	Produits exceptionnels	1 301.80	1 924.06	45.00
TOTAL RECETTES RELLES de FONCTIONNEMENT		1 502 259.69	1 499 646.32	1 606 167.37
042	OP. d'ordre	37 963.99	18 689.18	31 200.45
S/TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 540 223.68	1 518 335.50	1 637 367.82
<i>Résultat reporté</i>		<i>49 345.85</i>	<i>121 963.28</i>	<i>106 930.29</i>
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 589 569.53	1 640 298.78	1 744 298.11

1.1 La fiscalité :

Le produit (base x taux) de la fiscalité directe (taxes foncières et taxe d'habitation) est de 623 890 € soit une progression de 2.25 % par rapport au réalisé 2016 due à l'augmentation des bases (variation forfaitaire des bases locatives, nouvelles constructions...).

Les taux 2017 sont les mêmes depuis 2011 ; (soit aucune pression sur la fiscalité).

La Commune perçoit en outre une attribution de compensation versée par la Communauté de Communes de 46 000 € en moyenne

- suite au passage en à la taxe professionnelle unique (TPU) en 2009)
- et depuis 2016, au transfert de la compétence tourisme

La fiscalité indirecte (droits de mutation, droits de place...) est en nette augmentation en raison d'un produit des droits de mutation exceptionnel en 2017. Cette recette est importante pour la Commune. Cependant, elle peut varier très sensiblement d'une année sur l'autre. Le montant exceptionnel de cette recette explique à lui seul l'augmentation des recettes de fonctionnement.

Ces droits de mutation ont été encaissés plutôt en fin d'année budgétaire, ce qui explique un résultat de fonctionnement 2017 « plus excédentaire » qu'habituellement. Il est proposé, au budget supplémentaire 2018, que ce résultat abonde la section d'investissement de façon à « accélérer » le programme de réfection des voiries, toujours sans recourir à l'emprunt.

1.2 Les dotations de l'Etat :

La baisse des concours de l'Etat depuis 2014 a un impact réel sur les recettes de la Commune. S'ajoute à la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) le versement de la dotation nationale de péréquation.

La Commune ayant choisi de ne pas augmenter la fiscalité, le montant des recettes « nettes » diminuent.

	2014 (réalisé)	2015 (réalisé)	2016 (réalisé)	2017 (réalisé)
Produit fiscal	570 043	596 946	609 864	623 890
DGF	167 077	135 594	105 865	85 176
<i>A déduire : dotation nationale de péréquation</i>	7 952	13 031	19 390	24 460
Recette « nette »	729 168	719 509	696 339	684 606

1.3 Les autres recettes :

Les loyers et redevances d'occupation du domaine (versés par les locataires de logements, de commerces, le camping et l'occupant du complexe sportif (Actuellement le LTC) s'élèvent à 421 768 € en 2017 (414 147 € en 2016).

2- Les dépenses de fonctionnement :

Afin de compenser la baisse des recettes et de conserver néanmoins une capacité d'investissement conséquente et d'entretien du patrimoine communale, l'effort de diminution des dépenses de fonctionnement se poursuit.

Cet effort porte sur l'ensemble des charges y compris de personnel.

Chapitre	Libellé	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017
011	Charges à caractère général	262 536.45	274 737.77	258 669.69
012	Charge de personnel	498 859.63	488 786.47	485 981.06
<i>Dont</i>	<i>Salaires bruts</i>	<i>327 419.79</i>	<i>315 191.52</i>	<i>315 693.13</i>
<i>Dont</i>	<i>Charges et assurances</i>	<i>171 439.84</i>	<i>173 594.95</i>	<i>170 287.93</i>
014	Atténuation de produit	13 031.00	19 390.00	24 460.00
65	Autres charges courantes	179 769.02	118 694.80	127 299.94
66	Charges financières	93 470.47	79 999.78	67 867.48
67	Secours et dons (ex CCAS)		2 226.39	500.00
TOTAL DEPENSES RELLES de FONCTIONNEMENT		1 047 666.57	983 835.21	964 778.17
042	OP. d'ordre	22 121.33	7 221.76	6 680.05
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 069 787.90	991 056.97	971 458.22

Détail du chapitre 011 – Montants réalisés

		Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017
011	Charges à caractère général	262 536,45	274 737,77	258 669,69
60611	Eau et assainissement	10 933,74	5 563,61	7 029,52
60612	Energie – Electricité (bâtiment et éclairage public)	27 994,32	34 844,84	32 553,13
60621	Combustibles	3 688,58	4 450,17	4 997,77
60622	Carburants	4 850,21	5 227,37	4 822,74
60623	Alimentations (dont restauration scolaire)	19 010,45	20 839,64	19 570,66
60631	Fournitures d'entretien	1 326,58	1 400,56	2 713,19
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	601,10
60633	Fournitures de voirie	6 851,65	4 880,20	3 179,59
60636	Vêtements de travail	1 465,24	1 987,37	3 351,90
6064	Fournitures administratives	4 403,09	5 067,23	4 493,02
6067	Fournitures scolaires	1 656,10	2 312,05	2 252,94
6068	Autres matières et fournitures	18 038,24	25 296,31	22 766,00
611	Contrats de prestations de services	2 501,89	3 933,49	1 955,12
6122	Crédit-bail mobilier (dont photocopieurs et imprimantes)	17 592,51	10 415,02	9 311,78
6132	Locations immobilières	0,00	3 601,00	7 600,00
6135	Locations mobilières (dont essentiellement matériel pour les ST : minipelles...)	10 343,64	7 814,31	8 525,28
61521	Terrains	3 408,74	2 760,30	2 955,10
61522	Bâtiments (dont peintures, changement portes et fenêtres...)	12 447,26	22 687,86	14 409,99
61523	Voies et réseaux	2 715,41	7 274,76	14 659,77
61551	Matériel roulant	6 520,64	9 807,17	3 739,34
61558	Autres biens mobiliers	5 463,08	5 956,95	402,18
6156	Maintenanc	5 633,90	5 567,40	6 048,74
616	Primes d'assurances	7 010,06	8 480,02	9 193,31
617	Etudes et recherches	9 300,00	10 116,00	0
6182	Documentation générale et technique	1 083,67	863,40	1 176,30
6188	Autres frais divers	2 625,08	887,36	2 250,32
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 200,35	1 104,52	598,89
6226	Honoraires	9 114,83	937,41	0
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	5 092,00	5 520,00
6228	Divers	1 315,17	2 265,84	3 193,81
6231	Annonces et insertions	1 909,54	368,42	383,21
6232	Fêtes et cérémonies (dont feu d'artifice ; repas des aînés, fête de noel...)	29 489,36	26 042,59	23 214,53
6247	Transports collectifs (scolaires)	274,00	401,00	616,00
6251	Voyages et déplacements	480,00	82,93	239,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0
6261	Frais d'affranchissement	5 873,35	5 000,52	4 199,87
6262	Frais de télécommunications	6 970,77	6 554,15	8 289,43
6281	Concours divers (cotisations...)	548,00	0,00	289,16
63512	Taxes foncières	18 497,00	18 455,00	21 185,00

Chapitre 65 – Détail des subventions versées aux associations de Loix

	2014	2015	2016	2017
ACCA	700	700	-	
Association des parents d'élèves	1 000	-	-	
Club de lecture	1 600	1 600	2 000	2 000
Club des aînés	1 500	1 800	1 800	1 800
Sapeurs pompier	500		700	700
Vitalité Gym	-	1 000	-	
ADEPIR	620	620	-	620
Anciens combattants	1 600	1 000	-	1 000
Ré-Poe-Loix	1 500	-	-	
APAC	-	700	500	500
APAR	-	-	1 000	1 000
Cochonnet loidais	-	-	700	700
TOTAL	9 020	7 420	6 700	8 320

Détail du coût du personnel :

	2013	2014	2015	2016	2017
Chapitre 012 (montants réalisés)	510 350	537 544	498 860	488 786	485 981
Charges de personnel					
<i>Atténuation de charges</i>	<i>2 327</i>	<i>11 692</i>	<i>14 912</i>	<i>14 823</i>	<i>15 589</i>
Dépenses nettes salaires et charges	508 023	525 852	483 947	473 886	470 392

Nombre d'agents (Equivalent temps plein pour l'année)	16.41	16.53	14.60	13.92	13.66
Dont					
- Administration générale, urbanisme, service à la population	4.00	4.00	4.00	3.75	3.00
- Ecole et services périscolaires					
- Sécurité et police municipale	3.50	3.96 (1)	3.50	3.08	3.00
- Services techniques	1.41	1.33	1.35	1.59	2.16
	7.50	7.24	5.75	5.50	5.50

Coût salarial annuel moyen	30 958	31 812	33 147	34 043	34 435
Dont traitement brut	20 462	20 885	21 542	20 400	23 111
Dont charges	10 496	10 927	11 605	13 643	11 324

En 2017, les indices de traitement brut ont été augmentés (de par la loi) ainsi que les cotisations retraites salariales.

3- Le financement des investissements :

L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne nette correspond à l'épargne brute moins le remboursement du capital de la dette. Cette épargne nette permet de financer les nouveaux investissements.

Il n'y a pas eu d'emprunt nouveau en 2017. Les dépenses d'investissement (dont les dépenses d'équipement) ont été financées par les recettes propres (FCTVA, taxe d'aménagement) et par l'autofinancement (prélèvement sur les recettes de fonctionnement)

	2014 (réalisé)	2015 (réalisé)	2016 (réalisé)	2017 (réalisé)
Recettes d'investissement	883 315	1 517 499	510 455.83	668 661.91
Dont emprunt	300 000	180 800	0	0
Dont subventions et FCTVA	344 024	456 620	9 570	46 467.12
Dont taxe d'aménagement	141 367	114 612	65 506	72 327.42

Dépenses d'investissement	1 614 206	1 932 709	1 052 767	1 093 900.85
Dont remboursement du capital de la dette	308 312	311 263	317 964	290 065.35
Dont dépenses d'équipement (voirie, bâtiments...)	1 239 309	843 078	288 663	237 354.14

Epargne brute	785 837	503 939	649 242	641 389.20
Epargne nette	477 525	192 676	331 278	351 323.85
<i>Pour rappel : produit fiscal + DGF net</i>	<i>729 168</i>	<i>719 509</i>	<i>696 339</i>	<i>684 606</i>

Evolution de la dette sur 10 ans

Année	Capital restant au 01/01	Annuités			Capital restant au 31/12
		Capital	Intérêts	Total	
2017	1 930 943	290 065	67 803	357 868	1 640 877
2018	1 640 877	257 219	56 682	313 901	1 383 658
2019	1 383 658	212 694	47 974	260 668	1 170 965
2020	1 170 965	197 356	40 474	237 830	973 609
2021	973 609	161 580	33 525	195 105	812 029
2022	812 029	141 206	27 653	168 859	670 823
2023	670 823	137 462	22 422	159 884	533 361
2024	533 361	130 986	17 326	148 311	402 376
2025	402 376	112 255	12 601	124 856	290 121
2026	290 121	99 077	8 648	107 725	191 043

Rappel : La moyenne des recettes réelles de fonctionnement est de 1 500 000 €

Au 31 décembre 2017, l'endettement par habitant (population DGF de 1 408 hab.) s'élève à 1 165 €. Le désendettement continue. Afin de conserver une capacité d'investissement pour les années à venir et ne pas pénaliser les générations suivantes, les emprunts ont été pris à court terme (remboursement de la dette en 10 ans) ; dès la fin 2018, l'endettement sera inférieur à une année de recette de fonctionnement. C'est pourquoi, sauf opportunité d'achat de foncier, il n'est pas prévu de souscrire de nouveaux emprunts d'ici 2020.

A noter que sur les 1 640 877 € de capital restant dû, 40 % correspond à des emprunts pour la voirie et 60 % pour les bâtiments communaux.

Les dépenses d'équipement pour 2017 (soit 237 354 €) sont essentiellement axées sur la réfection des voiries et réseaux (soit 165 000 €) ; viennent ensuite les dépenses pour l'amélioration des bâtiments communaux (par exemple l'école pour 10 000 €) et enfin les acquisitions de terrain (zone de loisirs et extension du parking de la Césinière). (Cf détail page 31 du CA)

II – Budget annexe Ecotaxe :

L'écotaxe est une recette affectée à l'entretien des espaces naturels. Son montant est en moyenne de 62 000 € par an.

La principale dépense est constituée par le cout des salaires et charge pour un agent technique qui a pour missions :

*débroussaillage, taille, fauchage, tonte... selon les lieux ; ramassage des déchets ; lutte contre les espèces envahissantes (ailante, baccharis...) ;

- 8 ha de parcelles communales en espace naturel
- 37 klm de chemins (y compris dans les marais)

*participations aux actions de sensibilisation à l'environnement auprès du jeune public et entretien des lieux mis à leur disposition (jardin des enfants, cheptel (2 vaches, 1 chèvre et volailles) ; marais pédagogique ; hôtel des insectes...)

Autres dépenses :

- Location de matériel pour l'entretien ((tronçonneuse, tondeuse...)
- Acquisition de petit matériel (ganivelles, piquets, grillage, plants d'atriplex et de tamaris...)
- Acquisition de nourriture et de paille, vaccins...
pour les deux vaches,
la chèvre, et les volailles
- Acquisition de crevettes, comme chaque année, pour le marais pédagogique

Les gros travaux d'élagage ou encore de fauchage son externalisés. Est également externalisée la plantation des prairies fleuries.

Résultat :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes de l'exercice	62 244.00	0	62 244.17
Dépenses de l'exercice	66 005.17	0	66 005.17
Excédent / déficit 2017	- 3 761.17	0	- 3 761.17
<i>Report du Résultat 2016</i>	18 111.29	385.73	18 497.02
Résultat cumulé 2016	14 350.12	385.73	14 735.85

III – Budget annexe Zone de mouillages :

Ce budget est assujetti à TVA. Les dépenses et les recettes figurant au budget sont donc inscrites HT.

Les recettes sont constituées par les redevances payées par les plaisanciers soit 25 000 € HT par an en moyenne.

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- le coût de la redevance d'occupation du domaine public maritime versé à l'Etat d'environ 10 000 €par an.
- L'achat de petite fourniture d'entretien des mouillages, chaines... pour environ 1 000 €
- L'amortissement des équipements réalisés
- Le coût du personnel technique affecté à la gestion.

En 2016, le compte administratif présentait un déficit exceptionnel de 7 977.75 €. Suite à l'installation de 56 nouveaux mouillages pour un montant de 26 889.52 € HT. Conformément à ce qui avait été annoncé, ce déficit est résorbé en 2017.

Résultat :

	Exploitation	Investissement	TOTAL
Recettes de l'exercice	27 811.23	32 969.62	60 780.85
Dépenses de l'exercice	18 666.67	18 880.00	37 546.67
Excédent / déficit 2017	9 144.56	14 089.62	23 234.18
<i>Report du Résultat 2016</i>	0	- 20 726.73	- 20 726.73
Résultat cumulé 2017	9 144.56	- 6 637.11	2 507.45

IV – Budget annexe Zone salicole :

Ce budget est assujéti à TVA. Les dépenses et les recettes figurant au budget sont donc inscrites HT.

Ce budget comprend :

- en recette les redevances versées par les sauniers pour un montant total annuel de 252 €HT.
- Les amortissements des travaux et des subventions (opération d'ordre).

Résultat :

	Exploitation	Investissement	TOTAL
Recettes de l'exercice	9 617.35	8 975.03	18 592.38
Dépenses de l'exercice	8 789.40	9 364.95	18 154.35
Résultat de l'exercice 2017	827.95	- 389.92	438.03
<i>Report de l'exercice 2016</i>	5 407.02	- 185.63	5 221.39
Résultat cumulé 2017	6 234.97	- 575.55	5 659.42

Nota : il n'y a aucun emprunt pour les budgets annexes.

BILAN DES ACQUISITIONS /CESSIONS

Acquisitions

D. 074/15 du 20 octobre 2015	ZC339	Zone de loisirs	133 m2	15 180 €
D. 026/17 du 14 mars 2017	ZK 65	Parking Césinière	604 m2	1 492 €

Cessions : néant

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, et le Conseil siégeant sous la Présidence de Monsieur ROULLET,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017 pour le budget principal et les budgets annexes, en euros et arrêté comme ci-dessus.

7- Délibérations N°012, 16, 20, 24/18

Budget principal et budgets annexes

Comptes de gestion 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Receveur en poste à St Martin de Ré et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif. Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la Commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la Loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur, le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion pour le budget principal et les budgets annexes.

8- Délibération N°013/18

Budget mairie

Affectation du résultat 2017

Considérant les résultats du compte administratif 2017 pour la commune adopté ce jour, Statuant sur l'affectation des résultats 2017,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement :

A – résultat de l'exercice	665 909.60
B – résultat antérieur reporté	106 930.29
C – Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	772 839.89
D – Solde d'exécution d'investissement 2017	117 072.58
Solde de l'exercice 2016	-542 311.52
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	0
F - Besoin de financement	- 425 238.94
Affectation =	
G – Affectation en réserve R 1068 en investissement	425 238.94
H – report en fonctionnement R 002	347 600.95

9- Délibération N°014/18

Budget mairie

Budget supplémentaire 2018

Considérant les résultats du compte administratif 2017 de la mairie et l'affectation de ces résultats,

Monsieur le Maire propose le budget supplémentaire 2018 qui peut se résumer ainsi :

Dépenses et recettes de fonctionnement	367 640.95
Dépenses et recettes d'investissement	772 738.94
TOTAL	_____1 140 379.89

Adopté à l'unanimité.

10- Délibération N°017/18

Budget annexe Ecotaxe

Reprise du résultat 2017

Considérant que les résultats du compte administratif 2017 voté ce jour font apparaître :

- un déficit de fonctionnement de l'exercice de : - 3 761.17

- un excédent reporté de : 18 111.29

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 14 350.12

Un excédent de la section d'investissements de : 385.73

Statuant sur la reprise des résultats 2017,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reprendre les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (R.002) **14 350.12**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (R.001) 385.73

11- DELIBERATION N°018/18

Budget annexe écotaxe

Budget supplémentaire 2018

Considérant les résultats du compte administratif 2017 et la reprise du résultat,

Monsieur le Maire propose le budget supplémentaire 2018 qui peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	14 350.12	14 350.12
INVESTISSEMENT	385.73	385.73
TOTAL	14 735.85	14 735.85

Adopté à l'unanimité.

12- Délibération N°021/18

Budget annexe zone de mouillages

Affectation du résultat 2017

Vu la délibération n°19/18 du 20 mars 2018 portant adoption du compte administratif de la zone de mouillages,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	9 144.56
- résultat reporté de :	0
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	9 144.56
- un excédent d'investissement de :	14 089.62
- un déficit de :	20 726.73
Soit un besoin de financement de :	6 637.11

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

AFFECTATION EN RESERVE (cpt 1068)	6 637.11
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT RÉPORTÉ (D 001) :	6 637.11
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (R 002°) :	2 507.45

13- Délibération N°022/18

Budget annexe zone de mouillages

Budget supplémentaire 2018

Considérant les résultats du compte administratif 2017 et la reprise du résultat,
Monsieur le Maire propose le budget supplémentaire 2018 qui peut se résumer ainsi :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	2 507.45
Recettes :	2 507.45
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	11 637.11
Recettes :	11 637.11
Total budget :	
Dépenses :	14 144.56
Recettes :	14 144.56

Adopté à l'unanimité.

14- Délibération N°025/18

Budget annexe zone salicole

Affectation du résultat 2017

Considérant le vote ce jour du compte administratif pour l'exercice 2017,
Constatant que ce compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	827.95
- un excédent reporté de :	5 407.02
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	6 234.97
- un déficit d'investissement de :	(-) 389.92
- un excédent reporté de :	(-) 185.63
Soit un besoin de financement de la section d'investissement de :	(-) 575.55

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2017 au budget supplémentaire 2018 comme suit :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	575.55
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (R.002)	5 659.42
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (D 001) :	575.55

15- Délibération N°026/18

Budget annexe zone salicole

Budget supplémentaire 2018

Considérant les résultats du compte administratif 2017 et la reprise du résultat, Monsieur le Maire propose le budget supplémentaire 2018 qui peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	575.55	575.55
Fonctionnement	5 659.42	5 659.42
TOTAL	6 234.97	6 234.97

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le Grouin, stationnement et zone de mouillages :

Monsieur BOUSSATON explique que certains plaisanciers déjà titulaires d'un mouillage souhaitent en plus disposer d'un emplacement de stationnement bateau/remorque à terre. Il explique qu'à ce jour, il a toujours été répondu qu'un double emplacement n'était pas possible. En effet, de par la configuration du site, les emplacements à terre sont limités car il faut garder en priorité la fonctionnalité du site, et en particulier la circulation ostréicole. Ainsi, le plaisancier doit choisir entre un mouillage en mer ou le stationnement à terre, sous réserve des listes d'attente. La question faisant débat, Monsieur BOUSSATON souhaite recueillir l'avis du Conseil municipal.

Unaniment, le Conseil municipal confirme que compte tenu de l'espace disponible, il ne peut y avoir une double attribution à une même personne d'un mouillage et d'un emplacement stationnement bateau et remorque. Un choix doit être opéré, l'attribution d'un espace à terre étant de plus sous réserve de disponibilité et d'ordre des arrivées sur la liste d'attente.

Travaux :

Monsieur le Maire explique que les travaux relatifs aux **digues** de la Tonille et du cul d'âne sont terminés. Pour la partie digue de la grande et de la petite Tonille, le revêtement de la piste technique n'a pu être fait compte tenu de la météo. La saison approchant, ces travaux de finition reprendront à l'automne. Le haut de digue reste fermé au public ; l'accès au nouveau pas ostréicole par les professionnels et bien sûr ouvert.

De même, pour la **levée de la Tonille** dans le prolongement de la rue des Guichôts, il n'a pas été possible de mettre en œuvre le revêtement avant le 1^{er} avril, date buttoir ouvrant la période de nidification. Une demande de dérogation est en cours pour mettre en œuvre un revêtement provisoire et sécuriser les lieux par une glissière en

bois de façon à pouvoir ouvrir ce tronçon de la piste cyclable au public pour l'été et en attente des travaux définitifs.

En attendant, la piste cyclable allant au Grouin par la Tonille et déviée par la piste des Ebrêches.

Pour le **port**, les travaux de mise en œuvre des palplanches sont terminés. Elles sont à la cote Xynthia +20. Les plantations de Tamaris sont en cours pour que le site retrouve le plus vite possible son aspect initial. Il faudra cependant un peu de temps pour que la végétation pousse. Dans la semaine du 26 au 30 mars, le portail « batardeau » à fermer en cas d'alerte sur la passerelle derrière le moulin sera installé.

Les travaux de **restauration des quais du port**, ont pris du retard et ne pourront être livrés au 30 mars comme prévu. Ils seront interrompus jusqu'au week-end de pentecôte, soit une reprise fin mai pour une livraison maximum première semaine de juillet. Cette reprise en mai juin plutôt qu'en novembre semble préférable afin de ne pas décaler d'autant les également travaux prévus de réfection de la place du port.

Par ailleurs, les travaux de pose des deux nouvelles **conduites d'assainissement** partant du port jusqu'à la station du Goisil sont en cours. La livraison des travaux est prévue en juin. Il n'y a pas de retard pour le moment. Ce chantier a été coordonné pour que puisse se dérouler en parallèle et à partir du 16 avril le dragage du port. La partie des travaux relative au raccordement des conduites côté Loix devrait débuter le 16 avril prochain pour une durée de deux semaines ; Des dates en dehors des vacances n'étant pas compatibles avec la nécessité impérative de terminer les travaux pour la saison estivale.

Pour la **voirie**, les chantiers ont été plus longs que prévus en raison de la météo froide et pluvieuse ; les centrales fournissant les revêtements étant de ce fait fermées. Néanmoins, les rues des Pêcheurs, Sailloux (y compris les chicanes de ralentissement), Genève sont terminés. Les espaces verts seront plantés par la suite par les services techniques. Cependant, les riverains qui le souhaiterait peuvent également planter, à condition que les variétés choisies n'entravent pas la circulation, l'écoulement des eaux, ne soient pas dangereuses pour les piétons (comme les rosiers par exemple) ; les essences locales, peut gourmandes en eau sont à privilégier.

Le cheminement piétons/cycles de la rue du pertuis à la rue de la Genève ainsi que le carrefour Route du Pertuis/Rue de la Genève devraient être terminés pour le week-end de Pâques. Vu l'humidité, le temps de séchage du stabilisé pour le cheminement risque d'être plus long que prévu ; son ouverture risque d'être différée au moins pour fin de la première semaine d'avril.

Toujours sous réserve de la météo, et après plusieurs reports, le syndicat de voirie devrait intervenir pour une campagne de point à temps les 5 et 6 avril prochain.

Il est également prévu de remettre du sable rouge place de la Mairie et de refaire les marquages au sol dans les rues dès que le soleil sera là !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.